

**ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ  
DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE**

ENTRE :

**LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF)**, représenté  
par Robert Sauvé, sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune

ci-après désigné le « **MRNF** »

ET

**LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ)** de l'Estrie, personne morale instituée  
par la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., c. M-22.1),  
ayant son siège au 230, rue King Ouest, bureau 300, Sherbrooke (Québec) J1H 1P9,  
représentée par la directrice générale, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Wolfe.

ci-après désignée la « **CRÉ** »

ci-après désignés « **les PARTIES** »

—  
per

## PRÉAMBULE

ATTENDU QUE, tel que le prévoit son projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, le gouvernement entend valoriser l'autonomie locale et régionale pour répondre à la volonté des communautés et des régions de prendre en main leur développement;

ATTENDU QUE, le 5 mars 2008, le gouvernement prenait le décret n° 179-2008 concernant l'approbation du Programme de mise en oeuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), ci-appelé le PROGRAMME;

ATTENDU QU'une entente spécifique a été signée entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie le 16 décembre 2008 (ci-après appelée « entente spécifique »), afin de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la mise en oeuvre du PROGRAMME, notamment au niveau du fonctionnement des CRRNT, de la préparation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), présenté à l'annexe A, réalisé par la CRRNT et de la mise en oeuvre de ce PRDIRT;

ATTENDU QUE cette entente spécifique prévoit que le MRNF doit déposer un avis sur le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de l'Estrie et entreprendre les négociations afin de convenir, le cas échéant, d'une entente de mise en oeuvre du PRDIRT;

ATTENDU QUE le PRDIRT a été déposé par la CRÉ le 20 décembre 2010, tel que prévu dans l'entente spécifique et que le plan d'action, adopté par la CRÉ de l'Estrie, a été acheminé le 8 mars 2011;

ATTENDU QUE l'article 21.17.2 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., C. M-22.1) prévoit que la mise en oeuvre du PRDIRT se concrétise par la conclusion d'une entente particulière entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la conférence régionale des élus.

## 1. OBJET

La présente entente vise à préciser les engagements des parties relatifs à la mise en oeuvre du Plan régional de développement des ressources et du territoire (PRDIRT) en :

- concrétisant la reconnaissance du plan de mise en oeuvre du PRDIRT;
- confirmant les engagements des parties dans la réalisation des projets contenus dans le plan de mise en oeuvre;
- contribuant à l'établissement d'une vision concertée de la mise en oeuvre des stratégies régionales de développement;
- adaptant les engagements et le financement prévus à l'entente spécifique;

—  
  
—

- précisant les éléments de la reddition de comptes relatifs aux dispositions financières décrites au chapitre 6 du *décret concernant l'approbation d'un programme de mise en oeuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (179-2008)*.

## **2. DURÉE**

L'entente de mise en œuvre prend effet à sa signature et prend fin le 31 mars 2013. Elle pourra être révisée annuellement.

## **3. ENGAGEMENT DES PARTIES**

### **3.1 Engagements de la CRÉ**

- 3.1.1 Réaliser et tenir à jour, en collaboration avec le MRNF, le plan de mise œuvre du PRDIRT qui apparaît à l'annexe B de la présente entente;
- 3.1.2 Tenir compte des orientations ministérielles contenues dans les diverses planifications du MRNF en vigueur pour un arrimage avec leurs objectifs de développement, notamment le plan d'affectation du territoire public (PATP);
- 3.1.3 Rendre public le plan de mise en oeuvre élaboré avec le MRNF ainsi que les modifications subséquentes, le cas échéant;
- 3.1.4 Procéder, à la demande du MRNF et, selon l'échéancier fixé par ce dernier, aux mises à jour du PRDIRT requises par l'adoption d'orientations gouvernementales pouvant avoir un impact sur le contenu du PRDIRT;
- 3.1.5 Rendre compte au MRNF des résultats quant à la mise en œuvre du PRDIRT en fonction des actions et livrables inscrits au plan de mise en œuvre. L'état d'avancement de ces actions et livrables doit apparaître dans les plans d'action et les rapports annuels que la CRÉ doit fournir au MRNF tel que prévu dans l'entente spécifique;
- 3.1.6 Participer, à l'invitation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, à la commission parlementaire chargée d'entendre le MRNF sur sa gestion;
- 3.1.7 Respecter les engagements contenus dans l'entente de partage d'information géographique signée avec le MRNF.

—  
  
—

### **3.2 Engagements du MRNF**

- 3.2.1 Collaborer avec la CRÉ à réaliser et tenir à jour le plan de mise œuvre du PRDIRT qui apparaît à l'annexe B de la présente entente;
- 3.2.2 Analyser la conformité du plan de mise en œuvre en regard des orientations gouvernementales apparaissant au plan d'affectation du territoire public (PATP) et aviser la CRÉ du résultat de l'analyse;
- 3.2.3 Accorder le financement prévu à l'entente spécifique en fonction des projets retenus dans le plan de mise en œuvre et de l'atteinte des cibles identifiées tel qu'indiqué dans les plans et rapports annuels déposés au MRNF;
- 3.2.4 Aviser la CRÉ des nouvelles orientations gouvernementales ou ministérielles ayant une incidence sur le PRDIRT et fixer un échéancier des mises à jour du PRDIRT pour tenir compte de ces nouvelles orientations;
- 3.2.5 Rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, de la mise en œuvre du PRDIRT réalisée en cours d'année conformément au plan de mise en œuvre;
- 3.2.6 Inviter, au besoin, la CRÉ à participer à la commission parlementaire chargée d'entendre le MRNF sur sa gestion;
- 3.2.7 Respecter les engagements contenus dans l'entente de partage d'information géographique signée avec la CRÉ de l'Estrie.

### **4. INTERPRÉTATION**

Les clauses et les engagements prévus à l'entente spécifique et ses avenants, si tel est le cas, demeurent applicables, à moins d'une disposition contraire prévue à la présente entente.

Les annexes prévues à la présente entente font partie intégrante de celle-ci.

### **5. RÉSILIATION**

Si l'une des parties est en défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente, l'autre partie se réserve le droit de résilier, en tout ou en partie, la présente entente.

Pour ce faire, la partie qui veut se prévaloir du droit à la résiliation doit transmettre par courrier recommandé un avis de résiliation écrit, énonçant le motif de résiliation. La partie défaillante aura 30 jours ouvrables, à compter de la date de réception de cet avis, pour y remédier, à défaut de quoi l'entente est résiliée de plein droit à l'égard de la partie qui se prévaut de son droit à la résiliation.

---



Advenant la résiliation, la CRÉ s'engage à rembourser au MRNF, dans un délai de 30 jours, tout solde sur les montants versés mais non encore dépensés.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser les projets et les activités visées par la présente entente.

## **6. AUTRE SANCTION**

Le MRNF pourra retenir, en tout ou en partie, les montants à verser à la CRÉ en vertu de l'entente spécifique si la CRÉ ne respecte pas l'un des engagements prévus à la présente entente. Les montants pourront être retenus jusqu'à l'accomplissement, par la CRÉ, de l'engagement non respecté.

## **7. MODIFICATION**

Toute modification au contenu de la présente entente, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la présente entente et elle en fait partie intégrante. Malgré les dispositions du présent article, des modifications au plan de mise en œuvre du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire peuvent être approuvées par la signature du directeur général du MRNF et de la directrice générale de la CRÉ.

## **8. COMMUNICATIONS**

Sous réserve de l'article 5, les parties conviennent que toutes les communications (avis, instructions, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu'elles sont censées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées par un moyen permettant de prouver leur transmission aux représentants suivants et aux coordonnées apparaissant ci-dessous :

Monsieur Clément Gignac, ministre du MRNF représenté par M. André B. Lemay, directeur général pour M. Robert Sauvé, sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune au 545, boul. Crémazie Est, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2M 2V1

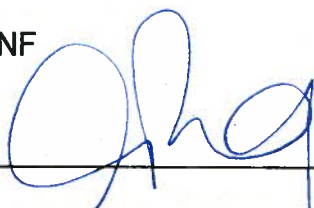
CRÉ de l'Estrie  
Madame Marie-Hélène Wolfe, directrice générale  
230, rue King Ouest, bureau 300, Sherbrooke (Québec) J1H 1P9

Tout changement de coordonnées ou de représentant de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

—  
  
—

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé :

Le MRNF



M. André B. Lemay, directeur général pour  
M. Robert Sauvé, sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune

24.01.12

Date

La CRÉ



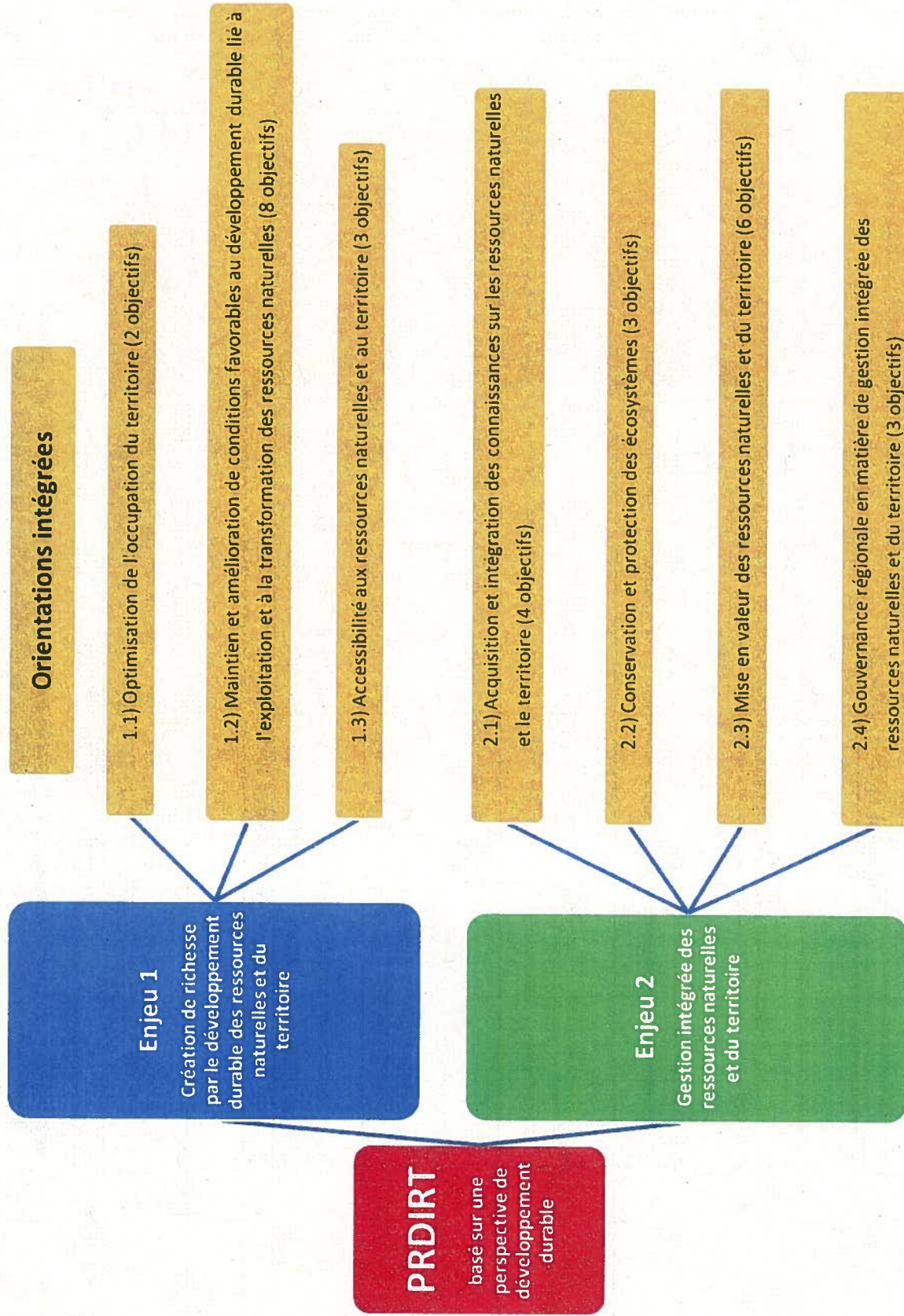
M<sup>me</sup> Marie-Hélène Wolfe, directrice générale de la CRÉ de l'Estrie

Marie-Hélène Wolfe

Date



## **ANNEXE A : Extrait du PRDIRT de l'Estrie**



### ENJEU 1: Création de richesse par le développement durable des ressources naturelles et du territoire

|  | Objectifs (en ordre de priorité)   | Nombre d'actions                 |
|--|--|----------------------------------|
| <b>ORIENTATION 1.1: Optimisation de l'occupation du territoire</b>   | 1.1.1. Optimiser la vocation des territoires agricoles et forestiers privés et publics.  | 4                                |
|  | 1.1.2. Accroître l'engagement des propriétaires privés dans la mise en valeur intégrée des ressources naturelles de leurs propriétés.  | 9                                |
| <b>ORIENTATION 1.2: Maintien et amélioration de conditions favorables au développement durable lié à l'exploitation et la transformation des ressources naturelles</b> | Objectifs (en ordre de priorité)   | Nombre d'actions                 |
|  | 1.2.1. Accroître la productivité et la création de valeur ajoutée en forêt privée et publique, tout en modulant les interventions en fonction des besoins régionaux de l'aménagement écosystémique.                    | 8                                |
|  | 1.2.2. Sensibiliser les citoyens, les propriétaires fonciers, les intervenants, les autorités municipales et les gouvernements sur les potentiels de développement durable des ressources naturelles et du territoire. | 9                                |
|  | 1.2.3. Développer la mise en marché du bois récolté en Estrie.   | 3                                |
|  | 1.2.4. Développer une relève de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (forêt et usine).  | 3                                |
|  | 1.2.5. Accroître la compétitivité et la productivité des usines régionales de produits forestiers.   | 8                                |
|  | 1.2.6. Favoriser les retombées économiques régionales issues de la production acéricole.   | 3                                |
|  | 1.2.7. Augmenter la production régionale d'énergie à partir de ressources renouvelables.   | 6                                |
|  | 1.2.8. Maintenir la contribution du secteur minier (extraction et transformation) à l'économie régionale.  | 4                                |
|  | <b>ORIENTATION 1.3: Accessibilité aux ressources naturelles et au territoire</b>   | Objectifs (en ordre de priorité) |
| 1.3.1. Optimiser l'accès général aux territoires publics de la région.   |  | 4                                |
| 1.3.2. Favoriser l'accès aux plans d'eau publics pour la pêche et les autres activités légères.  |  | 2                                |
| 1.3.3. Favoriser l'accès aux territoires privés pour la pratique d'activités récréatives et éducatives, de chasse et de piégeage.                                      |  | 5                                |

## ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire

|   | Objectifs (en ordre de priorité)   | Nombre d'actions        |
|---|--|-------------------------|
| <b>ORIENTATION 2.1: Acquisition et intégration des connaissances sur les ressources naturelles et le territoire</b> | 2.1.1. Améliorer l'acquisition et l'intégration des connaissances sur les composantes du milieu naturel, les espèces à statut particulier, les espèces envahissantes et les ravageurs.                 | 6                       |
|   | 2.1.2. Actualiser et diffuser l'information de base, sur les ressources naturelles et le territoire, acquise et utilisée lors de l'élaboration du PRDIRT de l'Estrie.                                  | 1                       |
|   | 2.1.3. Considérer les mesures d'adaptations aux changements climatiques dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.   | 2                       |
|   | 2.1.4. Poursuivre le suivi et la diffusion des résultats des travaux de recherche en Estrie sur les gisements minéraux, les gisements de gaz naturel et leurs impacts sur le milieu naturel et humain. | 2                       |
|   |  |                         |
| <b>ORIENTATION 2.2: Conservation et protection des écosystèmes</b>  | <b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>  | <b>Nombre d'actions</b> |
|   | 2.2.1. Assurer la protection de l'eau dans la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.   | 3                       |
|   | 2.2.2. Maintenir la biodiversité des milieux naturels.   | 9                       |
|   | 2.2.3. Minimiser les impacts environnementaux et visuels des projets d'infrastructures liés au développement des ressources naturelles et du territoire.   | 3                       |
|   |  |                         |
| <b>ORIENTATION 2.3: Mise en valeur des ressources naturelles et du territoire</b>                                   | <b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>  | <b>Nombre d'actions</b> |
|   | 2.3.1. Promouvoir l'exploitation durable de la matière ligneuse en territoire privé.   | 4                       |
|   | 2.3.2. Développer et structurer l'offre des activités récréatives en milieu naturel.   | 8                       |
|   | 2.3.3. Mettre en valeur les paysages régionaux.  | 2                       |
|   | 2.3.4. Maintenir à un niveau écologiquement et socialement acceptable les populations fauniques exploitées.  | 16                      |
|   | 2.3.5. Développer l'acériculture en territoire public en concertation avec le milieu.  | 3                       |
|   | 2.3.6. Planifier le développement minier régional en fonction des réserves minérales, des besoins, des obligations de réhabilitation des sites et des impacts sur le milieu.                           | 5                       |

**ENJEU 2: Gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (SUITE)**

|   | <b>Objectifs (en ordre de priorité)</b>   | <b>Nombre d'actions</b> |
|---|---|-------------------------|
| <b>ORIENTATION 2.4: Gouvernance régionale en matière de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire</b> | 2.4.1. Favoriser l'harmonisation, à l'échelle des MRC, des réglementations municipales et des suivis concernant la gestion des ressources naturelles en territoire privé.                             | 3                       |
|   | 2.4.2. Favoriser l'implication du milieu local et régional dans la gouvernance du territoire public dans une perspective de décentralisation des moyens et des compétences.                           | 3                       |
|   | 2.4.3. Intégrer les enjeux locaux de gestion des ressources naturelles et du territoire dans une perspective de cohésion et une synergie régionales, en collaboration avec les autorités municipales. | 6                       |

## **ANNEXE B : Plan de mise en œuvre**

### Note liminaire

Le plan de mise en oeuvre du PRDIRT précise les actions auxquelles le MRNF, par l'intermédiaire des Directions générales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Laurentides-Lanaudière, apportera sa collaboration au cours de la période 2011-2013. Cette collaboration, dont l'assise financière repose sur le programme de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR), pourra notamment prendre la forme d'une participation à des groupes de travail, d'un appui technique à certains projets, ou d'une mise à disposition de données. Dans cette optique, le MRNF compte contribuer à la mise en oeuvre du PRDIRT en mobilisant les ressources dont il dispose, dans le respect des priorités ministérielles et gouvernementales. Cette collaboration sera aussi ajustée afin de s'adapter aux opportunités conjointes rencontrées en cours de mise en oeuvre.

| Actions   | Maîtres d'œuvre      | Partenaires principaux  | Processus de mise en œuvre                   | Implication de la CRRNT                      | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PRDRI (2011-2013) | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR  | Commentaires du MRNF  |
|---|----------------------|---|--|--|-------------|---|---|--|--|--|---|
| 1.1.1.1 Réaliser un portrait à l'échelle des MRC qualifiant les territoires agricoles et forestiers valorisables en fonction de leur potentiel.   | MRC                  | AMFE, CRRNT, MAPAQ, MRNF et municipalités   | A mettre en place par le maître d'œuvre      | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Expertise ponctuelle   | Détailler (objectif, ...) l'étude pour répondre aux besoins de la région lors de l'appel de projet.<br>En lien avec 1.1.2.6 (préalable?).<br>Uniformiser les portraits entre les MRC.   |
| 1.1.1.2 Planifier tout changement de vocation en considérant les milieux naturels d'intérêt identifiés, les éléments sensibles de biodiversité, les milieux humides, les paysages et les potentiels agricoles et forestiers.  | MRC et municipalités | CRRNT, groupes de conservation, MDDEP, MRNF, OBV, SPBE et UPA                       | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                           | En continu  |   | X   |  |  |  | Sur les terres du domaine de l'Etat, la prise en compte au PATP et dans les différentes planifications est déjà effective.<br>La DGR tiendra compte de ces orientations dans les différents avis qu'elle produira, lorsque pertinent. Par exemple, dans les avis au MAMROT (dans le cadre de la LAU), le MRNF fait déjà mention des éléments sensibles relevant de ses domaines d'aires. La DGR rappellera également les préoccupations de la CRRNT.<br>Dans le contexte de changement de vocation qui traitent à l'encontre de la protection des investissements de l'Etat en forêt privée, l'AMFE pourrait réclamer les montants investis sur ces propriétés. |
| 1.1.1.3 Limiter les changements de vocation à l'intérieur de la mosaïque agroforestière.  | MRC et municipalités | MAPAQ et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                           | En continu  |   | X   |  |  |  |   |
| 1.1.1.4 Limiter la diminution de l'étendue du territoire à vocation forestière, causée par l'étalement urbain, périurbain et la villégiature.   | MRC et municipalités | AFCO, AMFE, CRRNT, MAMROT et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                           | En continu  |   | X   |  |  |  |   |
| 1.1.2.1 Promouvoir la révision du programme de remboursement des taxes foncières afin qu'il réponde aux besoins de mise en valeur intégrée.   | CRRNT                | AMFE, FQCP, gestionnaires de sentiers, groupes de conservation, MDDEP, MRNF et SPBE | Représentation par la CRRNT                  | Nouvelle concertation régionale par la CRRNT | 2011-2013   |   | X   |  |  | N'est plus pertinente  | La révision du programme est prévue par la décision 16 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011. Des ajustements seront apportés pour y inclure des activités d'aménagement multiresources du milieu forestier.   |
| 1.1.2.2 Obtenir de nouveaux incitatifs fiscaux et financiers, destinés aux propriétaires privés, pour le développement intégré et la conservation des ressources naturelles de leurs propriétés.  | CRRNT                | AMFE, FQCP, gestionnaires de sentiers, groupes de conservation, MDDEP, MRNF et SPBE | Appel à projets                              | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Expertise ponctuelle   | La DGR s'implique déjà (ex : participation au comité Conservation & Forêt) mais ne fera pas la promotion de cette action. La DGR poursuivra son implication dans la mesure du possible (partage de données).<br>De plus, ce point pourrait être amené à la nouvelle table consultative interministérielle de la nouvelle gouvernance en forêt privée (décision 1 du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011).   |
| 1.1.2.3 Poursuivre l'adaptation, des services-conseils rendus aux propriétaires de boisés, en fonction des changements dans le profil de ces derniers.  | AMFE                 | Conseillers forestiers et groupes de conservation                                   | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.1.2.4 Mettre en commun et diffuser l'information aux propriétaires de boisés, actuels et nouveaux, concernant tous les potentiels de mise en valeur intégrée.   | AMFE                 | AFCO, conseillers forestiers et SPBE  | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.1.2.5 Favoriser le développement de programmes d'aménagement intégré en territoire privé.   | AMFE                 | CRRNT   | En continu par le maître d'œuvre             | Participation active de la CRRNT             | Reportée    |   |   |  |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.1.2.6 Mettre en valeur les friches et les territoires agricoles sous-utilisés avec une politique régionale intégrée sur leur utilisation multiple.  | CRRNT                | AMFE, FRFOE, MAPAQ, MRC, MRNF, RLQ, SPBE et UPA                                     | Nouvelle concertation régionale par la CRRNT |  | 2011-2012   |   | X   | 10 000,00 \$   |  | Participation au comité mis en place par la CRRNT, partage de l'information              | En lien avec 1.1.1.1.   |
| 1.1.2.7 Développer la mise en valeur intégrée des propriétés faisant l'objet d'une demande à portée collective (article 59 de la LPTAQ).  | MRC                  | CRRNT, MAMROT et municipalités  | En continu par le maître d'œuvre             | Participation active de la CRRNT             | 2011-2013   | X   |   |  |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.1.2.8 Identifier, dans chaque MRC, des territoires privés modèles de mise en valeur intégrée et en faire la promotion.  | MRC                  | AMFE, AFCE et CRRNT   | A mettre en place par le maître d'œuvre      | Participation active de la CRRNT             | Reportée    |   |   |  |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.1.2.9 Sensibiliser les intervenants au potentiel intégré que représente la revegetation des bandes riveraines agricoles et l'installation de haies brise-vent pour la protection de l'eau, la biodiversité, la séquestration de carbone et la diversification éventuelle des sources de revenus des propriétaires fonciers. | Réseau Agriconsels   | FRFOE, MAPAQ, MDDEP, MRNF, municipalités, OBV, RAPPEL et RLQ                        | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Diffusion dans ses activités et son discours   | La DGR encourage la revegetation des bandes riveraines. La mise en valeur (notamment la récolte de bois) sera possible lors de leur entretien. L'objectif ne devrait pas être la production en bandes riveraines.<br>L'AMFE pourrait être associée à cette action.  |
| 1.2.1.1 Intensifier les investissements sylvicoles et les efforts de protection, en territoires privés et publics, en misant prioritairement sur les secteurs productifs.   | AMFE et MRNF         | Conseillers forestiers, propriétaires privés et Table de GIRT                       | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Intégration au PAFI-T  | La DGR respectera la SADF et mettra en place des APL, selon le processus prévu par le nouveau régime.<br>En territoire privé, la décision 8 du Rendez-vous du 31 mai 2011 fixe comme priorité la protection des investissements déjà consentis et les investissements dans les municipalités où la réglementation municipale favorise la récolte de bois et la sylviculture.  |
| 1.2.1.2 Évaluer les rendements forestiers et financiers des travaux sylvicoles réalisés en Esfite.  | AMFE et MRNF         | Chercheurs et FRFOE   | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                              | 2011-2013   | X   |   |  |  | Expertise, accompagnement pour guider la réalisation des études et partage d'information | Détailler (objectif, ...) l'étude pour répondre aux besoins de la région et du MRNF lors de l'appel de projet (réalisés par la CFE).<br>Il est prévu que le MRNF adapte les outils d'analyse économique des investissements sylvicoles développés pour la forêt publique au contexte de la forêt privée.  |
| 1.2.1.3 Moduler les normes et les méthodes de gestion forestière des territoires publics en fonction des besoins et des réalités de la région.  | MRNF                 | CRRNT   | A mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                           | 2011-2013   |   | X   |  |  | Discussions et réflexions au comité expert de l'Esfite (art.56 de la LADTF)              | Discussion sur la base de certaines problématiques identifiées dans le document <i>Problématique de gestion forestière sur forêt publique en Esfite</i> , préparé par Del Degan, Massé & Associés, (février 2007).  |
| 1.2.1.4 Permettre aux industriels ayant investi dans des travaux sylvicoles en territoire public d'avoir accès à leurs investissements à long terme, notamment en visant le maintien des volumes récoltés.  | MRNF                 | Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et CRRNT                              | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                           | 2011-2013   |   |   |  |  | Intégration au PAFI-T  | La DGR visera le maintien des volumes récoltés dans sa planification, dans la mesure du possible et dans le respect du nouveau régime forestier.  |

| Actions   | Maîtres d'œuvre      | Partenaires principaux   | Processus de mise en œuvre                   | Implication de la CRRNT          | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PDRIT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR   | Commentaires du MRNF  |
|---|----------------------|--|--|----------------------------------|-------------|---|---|--|--|---|---|
| 1.2.1.5 Maintenir une stratégie d'investissement basée sur les coupes partielles en territoire public, minimisant les impacts sur les autres ressources.  | Table de GIRT        | MRNF   | En continu par le maître d'œuvre             | Participation active de la CRRNT | 2011-2013   |   | X   |  |  | Intégration au PA.FI-T  | La DGR visera dans la mesure du possible le maintien de la stratégie basée sur les coupes partielles dans le respect du nouveau régime forestier. |
| 1.2.1.6 Accroître le maillage et la mise en place d'une chaîne de valeur ajoutée entre les sylviculteurs et les entreprises de première, de deuxième et de troisième transformation du bois, notamment en forêt publique. | MRNF                 | Entreprises, CRRNT, SIB et SPBE  | À mettre en place par le maître d'œuvre      |                                  | Reportée    |   |   |  |  | Reportée.   |   |
| 1.2.1.7 Développer l'utilisation et la mise en marché des produits forestiers non ligneux.  | MAPAQ                | Cultur'innov, FRFCE, MRNF et TAFE  | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   |   |  |  | Participation à la Table régionale de concertation en agroforesterie                          |   |
| 1.2.1.8 Promouvoir la coordination de la mise en valeur des PFNL dans les territoires publics de l'Estrie.  | CRRNT                | CLD, MRNF et Table de GIRT   | Nouvelle concertation régionale par la CRRNT | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   |   |  |  | Participation au comité mis en place par la CRRNT, partage de l'information                   |   |
| 1.2.2.1 Sensibiliser le milieu régional et local aux retombées de la mise en valeur des ressources fauniques et forestières, notamment en exploitant davantage tous les indicateurs.                                      | CRRNT                | AFCE, AMFE, FOCP et MRNF   | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   | X   | 12 000,00 \$   |  | Expertise ponctuelle, partage de l'information et diffusion des ses activités et son discours |   |
| 1.2.2.2 Poursuivre la diffusion et la valorisation de la culture forestière auprès des jeunes et des citoyens.  | AFCE                 | AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation, MRNF et SPBE                                 | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   |   |  |  | Non sollicitée.   |   |
| 1.2.2.3 Sensibiliser les intervenants forestiers aux attentes et aux valeurs de la société en matière d'aménagement forestier durable.  | AFCE                 | AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, MRNF et SPBE  | En continu par le maître d'œuvre             |                                  | 2011-2013   |   |   |  |  | Diffusion dans ses activités et son discours  |   |
| 1.2.2.4 Sensibiliser les intervenants à l'importance de l'utilisation du matériau bois dans la construction.  | CRRNT                | AFCE, MRNF et SIB  | En continu par le maître d'œuvre             |                                  | 2012-2013   |   | X   |  |  | Diffusion dans ses activités et son discours  |   |
| 1.2.2.5 Favoriser l'embauche locale pour l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, dans un contexte équitable et juste.  | CLD-SADC             | Entreprises et MESS  | En continu par le maître d'œuvre             |                                  | En continu  |   |   |  |  | Non sollicitée.   |   |
| 1.2.2.6 Favoriser la transformation et la mise en valeur locales des ressources naturelles de la région.  | CLD-SADC             | Entreprises  | En continu par le maître d'œuvre             |                                  | En continu  |   |   |  |  | Non sollicitée.   |   |
| 1.2.2.7 Sensibiliser le milieu régional et local au potentiel énergétique de la région.   | CRRNT                | CLD  |  | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   |   |  |  | Non sollicitée.   |   |
| 1.2.2.8 Sensibiliser le milieu régional et local au potentiel minier et granulaire de la région.  | CRRNT                | CLD  | À mettre en place par le maître d'œuvre      |                                  | Reportée    |   |   |  |  | Non sollicitée.   |   |
| 1.2.2.9 Identifier des projets communautaires de développement des ressources naturelles portés par le milieu.  | MRC et municipalités |  | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Appel à projets                  | Reportée    |   |   |  |  | Non sollicitée.   |   |
| 1.2.3.1 Obtenir et maintenir une certification forestière pour un maximum du territoire régional privé et public.   | MRNF et SPBE         | AMFE, bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, conseillers forestiers, CRRNT et propriétaires privés | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   |   |  |  | N'est plus pertinente en territoire public.   | Les agences de mise en valeur peuvent financer certaines activités relatives à la certification forestière.                                       |

| Actions   | Maîtres d'œuvre               | Partenaires principaux  | Processus de mise en œuvre              | Implication de la CRRNT          | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PRDIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR  | Commentaires du MRNF  |
|---|-------------------------------|---|---|----------------------------------|-------------|---|---|---|--|--|---|
| 1.2.3.2 Poursuivre les initiatives pour créer de nouveaux débouchés ou pour accroître la valeur ajoutée du bois récolté.  | MRNF et SPBE                  | Entreprises de transformation du bois   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel  |   |
| 1.2.3.3 Veiller à l'application du principe de résiduaire pour le bois de la forêt privée.  | SPBE                          | CRRNT et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre        | Représentation par la CRRNT      | 2011-2013   |   |   |   |  | Telle qu'actuelle.   |   |
| 1.2.4.1 Donner suite au rapport final du diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre concernant le secteur forestier de l'Estrie.   | MESS et SIB                   | AMFE, CRRNT et CSHC   | À mettre en place par le maître d'œuvre |                                  | 2012-2013   |   | X   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.4.2 Soutenir les programmes régionaux d'enseignement reliés au secteur forestier et en faire la promotion.  | Établissements d'enseignement | CRRNT, FRPCE et TECFE   | En continu par le maître d'œuvre        | Représentation par la CRRNT      | En continu  |   |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.4.3 Soutenir la Mutuelle de formation du secteur du bois.   | SIB                           | Entreprises de transformation du bois   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.5.1 Appuyer la modernisation des usines de produits forestiers performantes et compétitives.  | MDEIE et MRNF                 | CLD-SADC, DEC et entreprises  | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel  |   |
| 1.2.5.2 Poursuivre les démarches d'innovation en entreprise et de développement de nouveaux créneaux, notamment en mettant sur pied le projet régional Innobois.                                      | SIB                           | Entreprises, MDEIE et MRNF  | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | En continu  |   |   |   |  | Mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel  |   |
| 1.2.5.3 Soutenir le développement des produits de deuxième et de troisième transformation du bois destinés notamment à la construction non résidentielle.   | MDEIE et MRNF                 | CRRNT, entreprises et SIB   | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | 2011-2013   |   | X   |   |  | Mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel  |   |
| 1.2.5.4 Soutenir les entreprises de transformation du bois dans l'obtention d'une chaîne de traçabilité.  | SIB                           | CRRNT, entreprises et Q-Web   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2013   |   |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.5.5 Développer une variété de possibilités de mise en marché pour les sous-produits des usines de sciage régionales et pour la biomasse, produite notamment en Estrie (forestière et agricole).   | Entreprises                   | CLD-SADC  | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2013   |   |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.5.6 Maximiser, autant que possible, la transformation régionale du bois récolté dans les forêts de l'Estrie.  | Entreprises                   | CRRNT   | En continu par le maître d'œuvre        | Représentation par la CRRNT      | 2011-2013   |   | X   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.5.7 Soutenir le créneau ACCORD sur les bois d'apparence et composites ainsi que la concertation et la cohésion régionales entre les usines de transformation du bois.                             | SIB                           | CRRNT, MDEIE et MRNF  | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel  | La DGR souhaite participer à la mise à jour du créneau.   |
| 1.2.5.8 Informer les entreprises de transformation du bois sur la Stratégie de développement industriel forestier du Québec.  | MRNF                          | CLD-SADC et SIB   | À mettre en place par le maître d'œuvre | Suivi par la CRRNT               | En continu  |   | X   |   |  | Mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel  | La DGR informera les entreprises de transformation du bois de la stratégie de développement industriel.   |
| 1.2.6.1 Soutenir les intervenants acéricoles dans l'aménagement écosystémique des érablières afin de maintenir à long terme la productivité acéricole et forestière des sites exploités pour la sève. | MAPAQ et MRNF                 | AMFE, réseau Agriconseils et SPAE   | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | 2011-2013   |   |   |   |  | Intégration au PAF-T, sensibilisation  | La DGR sensibilisera les détenteurs de permis d'érablière sur les terres du domaine de l'État à l'aménagement écosystémique, par exemple sur la base du Guide des bonnes pratiques environnementales pour l'exploitation acéricole des érablières du domaine de l'État (2004). Les érablières sous CAAF sont intégrées à la planification forestière.       |
| 1.2.6.2 Augmenter la productivité des équipements de transformation de la sève d'érable.  | Acériculteurs                 | Centre ACER, MAPAQ et réseau Agriconseils   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2013   |   |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.6.3 Poursuivre le développement de produits à valeur ajoutée.   | Acériculteurs                 | MAPAQ   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2013   |   |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 1.2.7.1 Mettre en valeur le potentiel éolien identifié dans la région.  | Entreprises et MRC            | CLD, Hydro-Québec et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2012   |   |   |   |  | Application au besoin du programme d'allocation des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes existant | Les municipalités peuvent aussi être des parties prenantes à part entière (maître d'œuvre) des projets éoliens. Pour le développement éolien, Hydro-Québec est le mandataire du MRNF pour la préparation et la réalisation des appels d'offre et/ou des programmes d'achat d'électricité, il n'est pas nécessaire de l'inscrire comme partenaire principal. |
| 1.2.7.2 Poursuivre le développement de la production énergétique à base de biomasse urbaine.  | Municipalités                 | CLD, CREE, Créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, entreprises, MDDEP, MRC et MRNF | En continu par le maître d'œuvre        | Participation active de la CRRNT | 2011-2012   |   | X   | 18 000,00 \$  |  | Non sollicitée.  |   |

| Actions   | Maîtres d'œuvre  | Partenaires principaux   | Processus de mise en œuvre              | Implication de la CRRNT          | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PROIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR   | Commentaires du MRNF   |
|---|--|--|---|----------------------------------|-------------|---|---|---|--|---|--|
| 1.2.7.9 Favoriser la production de biomasse dans les friches et les territoires agricoles sous-utilisés.  | MAPAQ  | AMFE, Créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, CLD, FRFCE, MRNF, réseau Agriconsseils, RILQ et UPA | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | 2011-2012   |   | X   |   | X                                      | La DGR souhaite reporter cette action.  |  |
| 1.2.7.4 Développer des pratiques pour encadrer et mettre en valeur la biomasse forestière disponible en forêts privées et publiques.  | MRNF   | AMFE, conseillers forestiers, CRRNT et SPBE  | En continu par le maître d'œuvre        | Participation active de la CRRNT | Reportée    |   |   |   | X                                      | Reportée.   |  |
| 1.2.7.5 Moderniser et consolider les centrales hydroélectriques existantes.   | Entreprises et municipalités                                       | Hydro-Québec   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2013   |   |   |   |  | Non sollicitée.   | Le MRNF est un partenaire dans cette action puisqu'il est responsable des avis de préféabilité d'un site, de l'octroi des forçages hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales de moins de 50 MW, de la location des terres du domaine de l'État et des mises en disposition en faveur d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ses activités de production hydroélectrique, Hydro-Québec surveille et planifie les modernisations nécessaires sur les différentes centrales faisant partie de son réseau de production. Hydro-Québec est donc une des entreprises identifiées comme maître d'œuvre (une unité de production en Estrie).  |
| 1.2.7.6 Poursuivre la conception et la synergie mises en place par le créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales, notamment en participant à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec. | Comités du créneau ACCORD sur les bio-industries environnementales | CREE, CRRNT, MDEIE et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Informé les directions centrales  | La DGR souhaite être informée des activités du créneau.  |
| 1.2.6.1 Soutenir l'industrie d'exploitation du chrysotile, sur la base de l'avis déposé par la CRE de l'Estrie en décembre 2010.  | MDEIE et Mine Jeffrey  | CRE, MRC et CLD-SADC d'Asbestos  | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | 2011-2012   |   | X   |   |  | Non sollicitée.   |  |
| 1.2.8.2 Poursuivre la recherche de créneaux de transformation pour le granite et l'ardoise extraits dans la région.   | Entreprises  | CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | 2011-2013   |   |   |   |  | Informé les directions centrales  |  |
| 1.2.8.3 Maintenir la part estrienne du marché des différents produits du calcaire extrait en région.  | Entreprises  | CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Informé les directions centrales  |  |
| 1.2.8.4 Augmenter la productivité des complexes de transformation de produits miniers en Estrie (ex. : efficacité énergétique, équipements de transformation, etc.).  | Entreprises  | CLD-SADC, DEC, MDEIE et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre        |                                  | En continu  |   |   |   |  | Informé les directions centrales  |  |
| 1.3.1.1 Diminuer l'enclavement des territoires publics, en misant notamment sur leur remembrement.  | MRNF   | CRRNT, MRC, municipalités et propriétaires privés  | En continu par le maître d'œuvre        | Participation active de la CRRNT | 2011-2013   |   | X   |   |  | Participer au comité pour identifier la vision régionale, partage de l'information    | Pour que la DGR prenne action en ce sens, la CRRNT doit se doter d'une vision régionale :<br>- Quelles sont les enclaves que la CRRNT souhaite rendre plus accessibles?<br>- Quelles sont les options que la CRRNT souhaite mettre de l'avant pour atteindre son but?<br>1- L'acquisition? Sachant que la MRNF n'a pas de fonds pour cette fin.<br>2- Les échanges? La CRRNT doit identifier les lots qu'elle serait disposée à échanger.<br>3- D'autres options? La reconnaissance judiciaire d'un chemin d'accès comme chemin public. La CRRNT doit identifier les chemins visés.<br>Alors, la DGR analysera la faisabilité de la volonté de la CRRNT et en saisira les autorités du MRNF. |
| 1.3.1.2 Diffuser l'information sur la localisation et l'accès aux territoires publics.  | CRRNT  | MRNF et MRC  | A mettre en place par le maître d'œuvre |                                  | 2011-2013   |   | X   |   | X                                      | Partage de l'information disponible   |  |
| 1.3.1.3 Susciter la création de nouveaux territoires structurés, fauniques ou autres, pour la pratique de la chasse, de la pêche et des activités récréatives en territoires publics.                             | CRRNT  | MRC, MRNF, municipalités et organismes gestionnaires   | En continu par le maître d'œuvre        | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   | X   |   |  | Accompagner les promoteurs  |  |
| 1.3.1.4 Définir et mettre en œuvre un programme de suivi et d'entretien du réseau routier du territoire public et de ses accès (dont les chemins municipaux).   | MRNF et Table de GIRT  | MRC, municipalités et organismes gestionnaires   | A mettre en place par le maître d'œuvre | Participation active de la CRRNT | 2011-2013   |   |   |   | X                                      | Reportée.   | La DGR partagera l'information disponible. Par exemple, dans certains cas, le MRNF a consenti des réserves de terrain pour l'accès à des rivières pour la pêche dans le cadre de la vente de lots publics au privé. L'action devrait également diffuser l'information sur les espaces ou la baignade est possible.   |
| 1.3.2.1 Diffuser l'information sur les conditions et la localisation des accès publics aux plans d'eau, notamment pour la pratique de la pêche et d'activités légères.  | FQCP   | CLD, CSLE, MRNF, OBV, RAPPEL et TCE  | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | 2011-2012   |   | X   |   | X                                      | Partage de l'information disponible   | Il faudra porter une attention particulière aux conséquences que pourrait avoir l'achalandage et éventuellement, la surrégulation de ces lieux publics.<br>Pour que la DGR prenne action en ce sens, la CRRNT doit se doter d'une vision régionale d'accessibilité, de mise en valeur et de promotion des espaces riverains. La vision pourrait comporter une délégation de gestion des lots éparés (tous) pour contribuer au financement de la mise en valeur des espaces riverains publics.  |
| 1.3.2.2 Favoriser l'accès public, aux fins d'activités légères, à des espaces riverains disponibles.  | MRC et municipalités   | CSLE, FQCP, MRNF, OBV et RAPPEL  | En continu par le maître d'œuvre        | Suivi par la CRRNT               | En continu  |   |   |   |  | Participation au comité pour identifier la vision régionale, partage de l'information | La DGR travaille sur un modèle de délégation de gestion des lots éparés.   |

| Actions  | Maîtres d'œuvre           | Partenaires principaux   | Processus de mise en œuvre                         | Implication de la CRRNT | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (personnes internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PRDIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR  | Commentaires du MRNF  |
|--|---------------------------|--|--|-------------------------|-------------|--|---|---|--|--|---|
| 1.3.3.1 Développer des incitatifs destinés aux propriétaires privés, afin de favoriser l'accès à leurs propriétés pour des activités récréatives et de prélevement faunique.   | SPBE et UPA               | Conseillers forestiers et agricoles, CRRNT, CSLE, FOCP, gestionnaires de sentiers et MRNF  | En continu par le maître d'œuvre                   | Appel à projets         | 2011-2013   | X  |   |   |  | Expertise ponctuelle   |   |
| 1.3.3.2 Développer les services de liaison entre les propriétaires et les chasseurs en fonction des besoins régionaux.   | Cerfchasse                | Associations locales de chasse et pêche, clubs de chasse sous protocole, conseillers forestiers et agricoles, MRNF, SPBE, Table Faune régionale et UPA | En continu par le maître d'œuvre                   | Suivi par la CRRNT      | 2011-2013   |  |   |   | X                                      | Expertise ponctuelle   | La DGR souhaite pouvoir utiliser cet outil pour réduire la dégradation dans les secteurs les plus sensibles.  |
| 1.3.3.3 Développer une entente type favorisant la durabilité et l'encadrement des droits de passage pour les sentiers récréatifs en territoire privé.  | Gestionnaires de sentiers | C.L.D., CSLE, TCE, Table VHR, UPA et SPBE  | En continu par le maître d'œuvre                   | Suivi par la CRRNT      | 2011-2013   |  | X   |   | X                                      | Non sollicitée.  |   |
| 1.3.3.4 Suivre, encadrer et diffuser l'information concernant l'existence des clubs de chasse sous protocole avec le MRNF en territoire privé (articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune).  | MRNF                      | CRRNT et FOCP  | À mettre en place par le maître d'œuvre            | Suivi par la CRRNT      | Reportée    |  |   |   | X                                      | Reportée.  |   |
| 1.3.3.5 Favoriser, à l'intérieur ou en périphérie des secteurs urbanisés, l'accès à des espaces verts et naturels, notamment pour la pratique d'activités récréatives.   | MRC et municipalités      | Organismes gestionnaires   | En continu par le maître d'œuvre                   | Suivi par la CRRNT      | En continu  |  |   |   |  | Non sollicitée.  |   |
| 2.1.1.1 Désigner un porteur de dossier régional responsable de la mise en commun des besoins et de la diffusion des connaissances sur les composantes du milieu naturel, qui pourra être soutenu par les travaux de Table de recherche et de transfert de connaissances de la CRRNT de l'Estrie. | CRRNT                     | MDDEP et MRNF  | Maintien de la concentration actuelle par la CRRNT | Appel à projets         | 2011-2012   | X  | X   | 10 000,00 \$  |  | Participation à la Table   | Les projets réalisés devront respecter les besoins identifiés dans les portraits réalisés dans le cadre du PRDIRT et les priorités du MRNF.   |
| 2.1.1.2 Améliorer les connaissances et les mécanismes d'actualisation de l'information sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles.  | MDDEP et MRNF             | AMFE, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation, et SPBE  | En continu par le maître d'œuvre                   | Appel à projets         | 2011-2013   | X  |   |   |  | Informar les directions centrales  |   |
| 2.1.1.3 Accroître les connaissances sur les espèces fauniques faisant l'objet de prélevement.  | MRNF                      | FOCP, chasseurs, pêcheurs et piégeurs  | En continu par le maître d'œuvre                   | Appel à projets         | 2011-2013   | X  |   |   | X                                      | Expertise, accompagnement pour guider la réalisation des études et partage d'information | Détailler (objectif, ...) l'étude pour répondre aux besoins de la région et aux priorités du MRNF lors de l'appel de projet (réalisé par la CRE).   |
| 2.1.1.4 Soutenir des projets de suivi d'espèces envahissantes ou de ravageurs (ex. : moulès zébrées, nerprun, phragmites, agriote du frêne, etc.).   | MDDEP et MRNF             | ACIA, AMFE, chercheurs, conseillers forestiers, FRFCE, groupes de conservation et SPBE   | En continu par le maître d'œuvre                   | Appel à projets         | 2011-2013   | X  |   |   |  | Expertise, accompagnement pour guider la réalisation des études et partage d'information |   |
| 2.1.1.5 Poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances entamés sur le cougar.   | MRNF                      | Chercheurs et groupes de conservation  | En continu par le maître d'œuvre                   | Appel à projets         | 2011-2013   | X  |   |   |  | Expertise, accompagnement pour guider la réalisation des études et partage d'information |   |
| 2.1.1.6 Entreprendre des travaux d'acquisition de connaissances en Estrie sur le loup de l'Est.  | MRNF                      | Chercheurs, groupes de conservation et piégeurs  | À mettre en place par le maître d'œuvre            | Appel à projets         | Reportée    |  |   |   |  | Reportée.  |   |
| 2.1.2.1 Mettre à jour périodiquement et diffuser l'information contenue dans les différents portraits sectoriels du PRDIRT.  | CRRNT                     | Tous   | En continu par le maître d'œuvre                   |                         | 2011-2012   |  | X   |   | X                                      | Non sollicitée.  |   |
| 2.1.3.1 Diffuser et soutenir des mesures d'adaptation régionales pour faire face aux impacts des changements climatiques sur les milieux naturels.   | MDDEP et MRNF             | Chercheurs, CREE, CRRNT, OBV et Ouranos  | En continu par le maître d'œuvre                   | Suivi par la CRRNT      | 2011-2013   |  |   |   |  | Informar la direction centrale concernée et partage de l'information disponible          | Diffusion des résultats de la recherche sur les changements climatiques par la DRF, selon le plan d'action. Par exemple : l'atlas de scénarios climatiques pour la forêt québécoise par Ouranos à la demande de la DRF.     |
| 2.1.3.2 Diffuser et soutenir des mesures d'adaptation régionales pour faire face aux impacts des changements climatiques sur l'aménagement forestier et faunique de même que sur les activités récréatives.  | MDDEP et MRNF             | ACL, AFCE, AMFE, chercheurs, CREE, CRRNT, Ouranos et TCE   | En continu par le maître d'œuvre                   | Suivi par la CRRNT      | 2011-2013   |  |   |   |  | Informar la direction centrale concernée et partage de l'information disponible          | L'aménagement écosystémique forestier (AEF) a pour objectif de répondre en partie à ces préoccupations. Les forêts aménagées dans le respect de l'AEF ont une meilleure résilience face aux changements de l'environnement. |

| Actions  | Maîtres d'œuvre                | Partenaires principaux   | Processus de mise en œuvre                        | Implication de la CRRNT          | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PRDIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR   | Commentaires du MRNF  |
|--|--------------------------------|--|---|----------------------------------|-------------|---|---|---|--|---|---|
| 2.1.4.1 Poursuivre la veille entreprise par la CRRNT de l'Estrie et transmettre l'information aux autorités municipales et aux intervenants concernés.   | CRRNT                          | MRNF, MRC et municipalités   | À mettre en place par le maître d'œuvre           |                                  | 2011-2012   |   | X   | 500,00 \$   | X                                      | Expertise ponctuelle et partage de l'information  |   |
| 2.1.4.2 Inciter le MRNF à maintenir à jour l'information régionale sur les gisements minéraux contenus dans le système d'information géomatique (SIGCOM) du Québec.  | CRRNT                          | MRC et MRNF  | Représentation par la CRRNT                       |                                  | Reportée    |   |   |   |  | Reportée.   |   |
| 2.2.1.1 Participer à la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau et d'autres outils visant la protection de l'eau, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire.   | OBV                            | MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et RAPPEL  | En continu par le maître d'œuvre                  | Suivi par la CRRNT               | En continu  |   | X   |   |  | Non sollicitée.   |   |
| 2.2.1.2 Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des propriétaires de boisés et des entrepreneurs forestiers.  | Conseillers forestiers et SPBE | AFCE, AMFE, EFCE, MRC, municipalités, OBV et RAPPEL  | En continu par le maître d'œuvre                  |                                  | En continu  |   |   |   |  | Non sollicitée.   |   |
| 2.2.1.3 S'inspirer d'outils existants (RNI, guides des saines pratiques, etc.) lors d'aménagement, en territoire privé.  | Tous                           |  | En continu par le maître d'œuvre                  |                                  | En continu  |   |   |   |  | Non sollicitée.   |   |
| 2.2.2.1 Sensibiliser les intervenants régionaux (forestiers, acéricoles, municipaux, etc.) aux enjeux écologiques et aux principes de l'aménagement écosystémique, notamment les principes énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.   | AMFE, CRRNT et MRNF            | FRFCE et groupes de conservation   | En continu par le maître d'œuvre                  | Participation active de la CRRNT | 2011-2013   |   | X   |   |  | Diffusion dans ses activités et son discours  | La DGR fera la promotion de la SADP, notamment de l'aménagement écosystémique.  |
| 2.2.2.2 Poursuivre l'adaptation des pratiques et des planifications forestières en fonction des enjeux écologiques de l'aménagement écosystémique identifiés en Estrie et des exigences de la certification forestière.  | AMFE et MRNF                   | Conseillers forestiers, CRRNT, MRC propriétaires privés, SPBE et Table de GIRT   | En continu par le maître d'œuvre                  | Participation active de la CRRNT | 2011-2012   | X   | X   | 15 000,00 \$  |  | Intégration au PAF-T  | La DGR intègre les enjeux écologiques identifiés en Estrie dans ses planifications, comme prévu au nouveau régime forestier.  |
| 2.2.2.3 Documenter et faire connaître la valeur des services écologiques et économiques rendus par la biodiversité en Estrie.  | MDDEP                          | CREE, CRRNT, groupes de conservation et MRNF   | En continu par le maître d'œuvre                  | Appel à projets                  | En continu  | X   |   |   |  | Expertise ponctuelle et partage de l'information  |   |
| 2.2.2.4 Compiler l'identification des milieux naturels d'intérêt en Estrie, notamment pour les milieux humides.  | CRRNT                          | Comité régional sur les aires protégées  | Maintien de la concertation actuelle par la CRRNT |                                  | 2011-2012   |   | X   | 5 000,00 \$   | X                                      | Participation au comité (en cours)  |   |
| 2.2.2.5 Intégrer les recommandations, du comité technique régional sur les aires protégées, concernant les modalités d'intervention (ex. : statut de catégorie VI, zonage, protection, aménagement, mitigation, etc.) visant le maintien des attributs écologiques des milieux naturels d'intérêt identifiés en Estrie (certification, schémas d'aménagement et de développement, stratégies de conservation, etc.). | CRRNT                          | AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et SPBE      | Maintien de la concertation actuelle par la CRRNT |                                  | 2012-2013   |   | X   |   | X                                      | Intégration au PAF-T, diffusion dans ses activités et son discours  | Les résultats des travaux du comité seront partagés avec les aménagistes des forêts du domaine de l'État. La DGR intégrera les recommandations du comité, dans la mesure du possible et dans le respect du nouveau régime forestier. La DGR tiendra compte de ces recommandations dans les différents avis (notamment LAU, ÉIE) qu'elle produit, lorsque pertinent.   |
| 2.2.2.6 Augmenter la superficie en aires protégées, notamment parmi les milieux naturels d'intérêt identifiés dans la région, dans le respect du droit de propriété et à la lumière des travaux du comité technique régional sur les aires protégées.  | CRRNT                          | AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et SPBE      | Maintien de la concertation actuelle par la CRRNT | Appel à projets                  | 2011-2013   | X   | X   |   | X                                      | Partage de l'information disponible   | La DGR travaille à ce dossier.  |
| 2.2.2.7 Mettre en place des mécanismes officiels de diffusion de l'information sur les éléments sensibles de biodiversité (espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes forestiers exceptionnels et milieux humides).  | MDDEP et MRNF                  | AMFE, comité régional sur les aires protégées, conseillers forestiers, CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, municipalités, OBV et SPBE | À mettre en place par le maître d'œuvre           |                                  | En continu  |   |   |   | X                                      | Informers les directions centrales  | Un projet pilote est en cours en Montérégie sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, les résultats contribueront à l'action.   |
| 2.2.2.8 Soutenir les efforts de conservation et de mise en valeur des éléments sensibles de biodiversité (espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes forestiers exceptionnels et milieux humides).   | MDDEP et MRNF                  | AMFE, conseillers forestiers, CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, municipalités, OBV et SPBE  | En continu par le maître d'œuvre                  | Appel à projets                  | En continu  | X   |   |   |  | Expertise ponctuelle, accompagnement, partage d'information, diffusion dans ses activités et son discours |   |
| 2.2.2.9 Promouvoir la reconnaissance des territoires publics éparés comme milieux naturels protégés, tout en permettant la pratique des activités actuelles encadrées (récréatives, de chasse et de pêche).  | CRRNT                          | MRNF   | Représentation par la CRRNT                       |                                  | 2011-2013   |   | X   |   | X                                      | Expertise ponctuelle, partage de l'information  | Pour les lots éparés bénéficiant de droits ou ayant un intérêt particulier, la DGR appuiera la CRRNT. Pour les autres lots éparés, le MRNF privilégie une délégation pour permettre la vente des dits lots et participer à la concrétisation d'une vision régionale. Par exemple, acquisition et mise en valeur des lots riverains ou agrandissement de milieux naturels protégés et création de corridors. |

| Actions  | Maîtres d'œuvre                                   | Partenaires principaux  | Processus de mise en œuvre                   | Implication de la CRRNT             | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PRDIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR  | Commentaires du MRNF   |
|--|---|---|--|-------------------------------------|-------------|---|---|---|--|--|--|
| 2.2.3.1 Inclure le MRNF à intégrer en amont, dans les démarches d'exploration minière, les outils de planification concernant les éléments sensibles et d'intérêt, tels que les milieux naturels d'intérêt, la caractérisation des paysages et les territoires d'intérêt, des schémas d'aménagement et de développement des MRC. | CRRNT   | MRC et municipalités  | Représentation par la CRRNT                  | Concertation régionale par la CRRNT | Reportée    |   |   |   | X                                      | Non sollicitée.  |  |
| 2.2.3.2 Planifier les futurs tracés de lignes de transport d'électricité en protégeant les sites d'intérêt identifiés et sensibles (paysages, milieux naturels d'intérêt, etc.).   | Hydro-Québec                                      | CRRNT, MRC et municipalités   | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                  | 2011-2012   |   | X   |   |  | Non sollicitée.  | Hydro-Québec élabore les futurs tracés de lignes de transport d'électricité en tenant compte des sites d'intérêt, identifiés et sensibles.   |
| 2.2.3.3 Entretenir et aménager des seuils ou des barrages permettant l'existence de milieux humides et limitant la fluctuation du niveau d'eau.  | Propriétaires de barrages                         | CEHydro-Québec, groupes de conservation, MDDEP, MRC, MRNF, municipalités et OBV | À mettre en place par le maître d'œuvre      |                                     | En continu  |   |   |   |  | Entretien selon les priorités du MRNF                            |  |
| 2.3.1.1 Actualiser et mettre en œuvre le PPMV, en s'assurant d'un armage avec le PRDIRT et la SADF.  | AMFE  | CRRNT, conseillers forestiers, MRC, MRNF, municipalités et SPBE                 | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                  | 2011-2012   |   | X   |   |  | Participation aux travaux de l'Agence (en cours)                 |  |
| 2.3.1.2 Réaliser un nouveau calcul de possibilité forestière répondant aux besoins de l'actualisation du PPMV.   | AMFE  | Conseillers forestiers, MRC, MRNF, municipalités et SPBE                        | À mettre en place par le maître d'œuvre      |                                     | 2011-2012   |   |   |   |  | Participation aux travaux de l'Agence (en cours)                 | Et dans le respect des décisions du Rendez-vous sur la forêt privée.   |
| 2.3.1.3 Améliorer les méthodes d'évaluation du degré d'utilisation de la matière ligneuse en forêt privée.   | AMFE, MRNF et SPBE                                | Conseillers forestiers  | En continu par le maître d'œuvre             |                                     | 2011-2013   |   |   |   |  | Expertise ponctuelle, partage de l'information                   | Participation aux travaux de l'Agence (en cours).  |
| 2.3.1.4 Assurer l'application des règlements municipaux d'abattage d'arbres, dans un contexte d'aménagement forestier durable.   | MRC et municipalités                              | AMFE  | En continu par le maître d'œuvre             |                                     | En continu  |   |   |   |  | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.2.1 Viser un équilibre dans le développement de l'offre des activités récréatives, en fonction des potentiels naturels, afin de satisfaire tant les attentes des visiteurs que celles des Estriens.  | MRC et TCE  | ACL, CSLE et gestionnaires de sentiers  | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                  | En continu  |   | X   |   |  | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.2.2 Développer une plateforme régionale pour la diffusion de l'information sur les sentiers récréatifs et les autres activités récréatives en milieu naturel offerts en Estrie.  | CRÉ et TCE  | ACL, OBV et Table VHR   | Appel à projets                              | Suivi par la CRRNT                  | 2011-2013   | X   | X   |   | X                                      | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.2.3 Développer des modèles de cohabitation, durant la période automnale, entre les adeptes des activités récréatives en milieu naturel et les chasseurs.   | Gestionnaires de sentiers et groupes de chasseurs | CRRNT, FOCP, MRC, MRNF, Table de GIRT et ZEC                                    | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                  | 2011-2013   | X   | X   |   |  | Expertise ponctuelle   |  |
| 2.3.2.4 Sensibiliser les utilisateurs des sentiers récréatifs à la cohabitation des usagers.   | Gestionnaires de sentiers                         | CLD, MRC et Table VHR   | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                  | En continu  |   | X   |   |  | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.2.5 Structurer le développement récréatif en milieu naturel à l'échelle des MRC et de la région.   | MRC et TCE  | ACL, CSLE et Table VHR  | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                  | En continu  |   | X   |   |  | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.2.6 Compléter, en concertation avec le milieu, l'élaboration du plan de développement et de commercialisation de la randonnée pédestre en Estrie et favoriser sa mise en œuvre.  | TCE   | CLD, CSLE, gestionnaires de sentiers et MRC                                     | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                     | 2011-2013   | X   | X   |   |  | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.2.7 Prendre en compte la place des activités récréatives dans la gestion intégrée en territoire public (UA de l'Estrie et Gestion Mont Gostford).  | Saint-Augustin-de-Woburn et Table de GIRT         | CRRNT, MRC et MRNF  | En continu par le maître d'œuvre             | Participation active de la CRRNT    | En continu  |   | X   |   |  | Intégration au PAPI-T et O                                       | Dans le respect du nouveau régime forestier.   |
| 2.3.2.8 Poursuivre la mise en œuvre du Plan régional de développement du territoire public – volet récréotouristique de l'Estrie.  | MRNE  | CRRNT, CLD, gestionnaires de sentiers MRC et organismes impliqués               | Participation active de la CRRNT             |                                     | En continu  | X   |   |   |  | Expertise ponctuelle, partage de l'information                   | La CRRNT devient le « catalyseur » de la réalisation du plan régional de développement du territoire public. Le MRNF pourra en faire le suivi. Par ailleurs, une certaine mise à jour pourrait être jugée nécessaire. Notamment, deux tables ont travaillé à sa mise en œuvre (sentiers frontaliers et lac aux Araignées), leurs travaux doivent être pris en compte. C'est la CRRNT qui est responsable de la mise à jour maintenant. |
| 2.3.3.1 Poursuivre la caractérisation des paysages de la région afin de déterminer les paysages d'intérêt à mettre en valeur.  | MRC   | Paysages estriens et municipalités  | Appel à projets                              |                                     | 2011-2013   | X   |   |   | X                                      | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.3.2 Soutenir les démarches entreprises en matière de sensibilisation sur l'importance des paysages en Estrie.  | CRRNT   | MRC, municipalités et Paysages estriens   | Nouveaux concertation régionale par la CRRNT |                                     | 2011-2013   |   | X   | 2 000,00 \$   |  | Non sollicitée.  |  |
| 2.3.4.1 Poursuivre la sensibilisation des citoyens, des intervenants et des municipalités à l'importance de la chasse comme outil de gestion pour plusieurs populations fauniques.   | MRNF  | CRRNT, FOCP et municipalités  | En continu par le maître d'œuvre             |                                     | 2011-2013   |   |   |   |  | Diffusion dans ses activités et son discours et informer la DPF. |  |

| Actions  | Maîtres d'œuvre      | Partenaires principaux                             | Processus de mise en œuvre                   | Implication de la CRRNT              | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PFDIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR                                   | Commentaires du MRNF   |
|--|----------------------|--|--|--------------------------------------|-------------|---|---|---|--|---|--|
| 2.3.4.2 Accentuer l'intégration des besoins fauniques dans l'aménagement forestier.  | MRNF                 | AMFE, conseillers forestiers, OBV et Table de GIRT | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                      | En continu  | X   |   |   |  | Intégration au PAF-T                              | La DGR le fera, comme prévu par le nouveau régime forestier.   |
| 2.3.4.3 Mettre en œuvre le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017 afin de stabiliser la population de cerfs de Virginie, notamment en identifiant, à l'intérieur des zones de chasse, les territoires où la densité de cerfs de Virginie est élevée.    | MRNF                 | Table faune régionale                              | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                      | En continu  | X   |   |   | X                                      | Mise en œuvre du plan de gestion (en cours)       | La DGR peut identifier les territoires où la densité est élevée pour orienter les moyens disponibles vers ces sites, le cas échéant. |
| 2.3.4.4 Élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan de gestion pour l'original et en accroître la population.  | MRNF                 | Table faune régionale                              | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                   | 2011-2012   |   | X   |   |  | Élaborer le plan de gestion (en cours)            |  |
| 2.3.4.5 Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du dirond sauvage afin de mettre en valeur la population grandissante, tout en réduisant ses impacts.   | MRNF                 | Table faune régionale                              | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                   | Reportée    |   |   |   |  | Reportée.   |  |
| 2.3.4.6 Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ours noir 2006-2013, visant notamment à contenir la hausse de la population.   | MRNF                 | Table faune régionale                              | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                   | En continu  |   | X   |   |  | Mise en œuvre du plan de gestion (en cours)       |  |
| 2.3.4.7 Stimuler l'intérêt auprès de la relève pour la pratique de la chasse.  | FOCP                 | MRNF   | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                      | En continu  | X   |   |   |  | Informar la DPF                                   |  |
| 2.3.4.8 Viser un niveau de pêche permettant le maintien des populations.   | MRNF                 | Associations locales, FOCP et pêcheurs             | En continu par le maître d'œuvre             |                                      | En continu  |   |   |   |  | Telle qu'actuelle                                 | C'est déjà dans les préoccupations du MRNF.  |
| 2.3.4.9 Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion du foulard et du doré jeune en Estrie.  | MRNF                 | Table faune régionale et OBV                       | En continu par le maître d'œuvre             | Suivi par la CRRNT                   | En continu  |   | X   |   |  | Élaborer les plans de gestion (en cours)          |  |
| 2.3.4.10 Structurer régionalement, de façon concertée, l'ensemencement de poissons, tout en favorisant le retour d'espèces indigènes.  | Associations locales | CRRNT, FOCP, MRNF et TCE                           | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Concentration régionale par la CRRNT | 2012-2013   |   | X   | 20 000,00 \$  |  | Participation à la Table l'ensemencement aussi.   | La DGR participera à la table mise en place par la CRRNT. Celle-ci prévoit de  |
| 2.3.4.11 Assurer le maintien de certaines espèces de poissons-fourrages.   | MRNF                 | Associations locales, FOCP, OBV et pêcheurs        | En continu par le maître d'œuvre             |                                      | En continu  |   |   |   |  | Telle qu'actuelle                                 | C'est déjà dans les préoccupations du MRNF.  |
| 2.3.4.12 Poursuivre le développement de l'expertise provinciale à la station piscicole de Baldwin et établir des maillages avec les intervenants locaux et régionaux.  | MRNF                 | Associations locales                               | En continu par le maître d'œuvre             |                                      | En continu  |   |   |   |  | Informar les directions centrales                 |  |
| 2.3.4.13 Assurer la pérennité des populations d'animaux à fourrure.  | MRNF                 | Pêcheurs   | En continu par le maître d'œuvre             |                                      | En continu  |   |   |   |  | Telle qu'actuelle                                 | C'est déjà dans les préoccupations du MRNF.  |
| 2.3.4.14 Gérer les impacts du passage saisonnier des oies des neiges et des bernaches du Canada.   | Environnement Canada | MRNF et Table faune régionale                      | En continu par le maître d'œuvre             |                                      | En continu  |   |   |   |  | Informar la DPF                                   |  |
| 2.3.4.15 Poursuivre la mise en œuvre de stratégies d'intervention visant le contrôle du castor aux abords des infrastructures rurales.   | Municipalités        | MRNF et piégeurs                                   | En continu par le maître d'œuvre             | Appel à projets                      | En continu  | X   |   |   |  | Expertise ponctuelle, Informar le DPF             |  |
| 2.3.4.16 Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du petit gibier afin de préserver les conditions pour le maintien dans le temps et dans l'espace de cette chasse.  | MRNF                 | Table faune régionale                              | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                   | Reportée    |   |   |   |  | Reportée.   |  |
| 2.3.5.1 Encadrer le développement acéricole en territoire public en le planifiant dans les secteurs potentiels actuellement retenus par le MRNF, en respectant les critères définis avec la CRRNT et en priorisant le développement acéricole en forêt privée. | MRNF                 | SPAE, AMFE, CRRNT, MAPAQ et Table de GIRT          | En continu par le maître d'œuvre             | Participation active de la CRRNT     | 2011-2013   |   | X   |   |  | Intégration au PAF-T                              | La DGR est d'accord avec l'orientation de la CRRNT et la respectera.   |
| 2.3.5.2 Favoriser la cohabitation acérico-forestière en territoire public.   | MRNF                 | Table de GIRT                                      | En continu par le maître d'œuvre             | Participation active de la CRRNT     | 2011-2013   |   | X   |   |  | Expertise ponctuelle, accompagnement              |  |
| 2.3.5.3 Mettre en place une planification tactique dans les érablières exploitées pour la sève, situées dans les réserves forestières en territoire public.  | MRNF                 | SPAE   | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                   | Reportée    |   |   |   |  | Reportée.   |  |
| 2.3.6.1 Mettre en place un mécanisme régional de concertation et d'information concernant la planification et la réalisation des travaux d'exploration minière en Estrie.  | CRRNT                | MRC et MRNF  | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Concentration régionale par la CRRNT | 2012-2013   |   | X   | 5 000,00 \$   | X                                      | Expertise ponctuelle, accompagnement              |  |
| 2.3.6.2 Entreprendre une démarche régionale d'identification des réserves et des besoins régionaux en sable, en gravier et en pierre concassée.  | CRRNT                | MRC, MRNF et MTQ                                   | Nouvelle concertation régionale par la CRRNT |                                      | 2012-2013   |   | X   | 15 000,00 \$  | X                                      | Expertise ponctuelle, et partage de l'information |  |
| 2.3.6.3 Dresser un portrait régional des sites d'extraction abandonnés (graviers, sables, carrières et mines) afin d'établir des priorités de restauration et d'aménagement.   | MRNF et MDDEP        | CRRNT, MRC, MTQ et OBV                             | À mettre en place par le maître d'œuvre      | Suivi par la CRRNT                   | Reportée    |   |   |   | X                                      | Reportée.   |  |

| Actions  | Maîtres d'œuvre                   | Partenaires principaux   | Processus de mise en œuvre                        | Implication de la CRRNT             | Réalisation | Priorités pour les appels à projets 2011-2013 de la CRRNT | Implications des ressources humaines de la CRRNT (besoins internes 2011-2013) | Mandats externes de mise en œuvre du PRDIRT 2011-2013 | Besoins directs nouveaux en géomatique | Implication DGR                                  | Commentaires du MRNF   |
|--|-----------------------------------|--|---|-------------------------------------|-------------|---|---|---|--|--|--|
| 2.3.6.4 Mettre en valeur les résidus miniers de la région afin d'en réduire l'importance et les impacts sur le milieu.   | MRNF                              | CLD-SADC, entreprises, MDDEP, MRC et MTO                         | En continu par le maître d'œuvre                  |                                     | En continu  |   |   |   |  | Informé, les directions centrales                |  |
| 2.3.6.5 Valoriser le patrimoine géologique de l'Estrie par la mise en place d'un réseau de sites géologiques exceptionnels et d'intérêt.   | MRNF                              | CRRNT et TCE   | À mettre en place par le maître d'œuvre           | Appel à projets                     | Reportée    |   |   |   |  | Reportée.  |  |
| 2.4.1.1 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC et dans un contexte d'aménagement forestier durable, les règlements municipaux d'abattage d'arbres et mettre en commun les ressources pour assurer un suivi optimal.   | MRC                               | AMFE, MAMROT, MRNF et municipalités                              | À mettre en place par le maître d'œuvre           | Suivi par la CRRNT                  | En continu  | X   | X   |   |  | Expertise ponctuelle                             |  |
| 2.4.1.2 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC, les règlements municipaux relatifs aux traverses de cours d'eau, aux bandes riveraines forestières et à la protection des milieux humides et mettre en commun les ressources pour assurer un suivi optimal.   | MRC                               | AMFE, Groupe SAGE, MAMROT, MDDEP, MRNF et municipalités          | À mettre en place par le maître d'œuvre           | Suivi par la CRRNT                  | En continu  | X   | X   |   |  | Expertise ponctuelle                             |  |
| 2.4.1.3 Harmoniser et simplifier, à l'échelle des MRC et dans un contexte de gestion faunique efficace, les règlements municipaux relatifs à l'utilisation des armes de chasse dans les périmètres urbains.  | MRC                               | FOCP, MAMROT, MRNF et municipalités                              | À mettre en place par le maître d'œuvre           | Suivi par la CRRNT                  | En continu  | X   | X   |   |  | Partage de l'expertise et informer la DPF        |  |
| 2.4.2.1 Maintenir les Tables de GIRT dans la territoire public de l'UA de l'Estrie et de la forêt habitée du mont Gostord.   | CRRNT et Saint-Augustin-de-Woburn | MRNF   | En continu par le maître d'œuvre                  |                                     | 2011-2013   |   | X   | 10 000,00 \$  |  |  | Prévu à la LADTF et dans la politique sur les forêts de proximité.   |
| 2.4.2.2 Réaliser une réflexion régionale sur les possibilités que pourrait présenter en Estrie le futur concept de forêt de proximité.   | CRRNT                             | MFC, MRNF et SPBE  | Nouvelle concertation régionale par la CRRNT      |                                     | 2011-2012   |   | X   |   |  | Participation à la réflexion                     |  |
| 2.4.2.3 Évaluer les possibilités de créer de nouveaux territoires publics structurés en fonction des besoins et des enjeux.  | CRRNT                             | MFC, MRNF, municipalités et organismes gestionnaires             | En continu par le maître d'œuvre                  | Concertation régionale par la CRRNT | 2011-2013   |   | X   |   |  | Expertise ponctuelle et partage de l'information | Aussi, au niveau de l'offre de chasses, la CRRNT pourrait analyser la possibilité qu'un organisme de la région offre des emplacements de chasse par tirage au sort sur les territoires libres (ce qui devrait permettre, à partir de 2013, l'art. 17.22 de la Loi sur le MRNF). Cela permettrait :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• de diminuer l'appropriation;</li> <li>• d'offrir une possibilité de revenus;</li> <li>• de rendre le désencastrement possible;</li> <li>• de permettre une planification plus intégrée;</li> <li>• de permettre d'intégrer le territoire privé à cette gestion (Cerfchasse par exemple).</li> </ul> |
| 2.4.3.1 Poursuivre la concertation régionale à l'aide de la CRRNT et du PRDIRT.  | CRRNT                             | Tous   | En continu par le maître d'œuvre                  |                                     | En continu  |   | X   |   |  |  | Prévu dans la LADTF.   |
| 2.4.3.2 Sensibiliser le milieu régional sur les pouvoirs des autorités municipales en matière de gestion des ressources naturelles et du territoire.   | MAMROT                            | CREE, CRRNT, groupes de conservation, MRC, MRNF et municipalités | En continu par le maître d'œuvre                  | Suivi par la CRRNT                  | En continu  |   |   |   |  | Diffusion dans ses activités et son discours     |  |
| 2.4.3.3 Accroître les incitatifs fiscaux et financiers, destinés aux municipalités, pour le développement intégré et la conservation des ressources naturelles et du territoire.   | Gouvernement du Québec            | CRRNT, MRC et municipalités                                      | Représentation par la CRRNT                       |                                     | En continu  |   |   |   |  | Non sollicitée.                                  |  |
| 2.4.3.4 Maintenir la concertation régionale, entamée dans le dossier des milieux naturels protégés et de la conservation de la biodiversité.   | CRRNT                             | Comité régional sur les aires protégées                          | Maintien de la concertation actuelle par la CRRNT |                                     | 2011-2013   |   | X   |   |  | Participation au comité régional                 |  |
| 2.4.3.5 Développer une concertation régionale au sein des gestionnaires de sentiers récréatifs en milieu naturel.  | TCE                               | ACL.D, CSLE, gestionnaires de sentiers et MRNF                   | À mettre en place par le maître d'œuvre           | Suivi par la CRRNT                  | 2011-2013   |   | X   |   |  | Non sollicitée.                                  |  |
| 2.4.3.6 Assurer la prise en compte des orientations régionales touchant les ressources naturelles et le territoire par l'ensemble des paliers gouvernementaux, notamment dans le contexte de la demande de révision et d'abrogation de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, demande émanant de la CRE et des MRC de l'Estrie. | CRÉ                               | CRRNT, MAMROT et MRC   | Représentation par la CRRNT                       |                                     | En continu  |   | X   |   |  | Non sollicitée.                                  |  |

### Simulation de l'utilisation des fonds du Programme d'approche régionalisée intégrée (PAIR) pour 2011-2012 et 2012-2013 pour la mise en œuvre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire

|  | 2011-2012         | 2012-2013         | SOUS-TOTAL<br>(2011-2013) | Détails  |
|--|-------------------|-------------------|---------------------------|--|
| Fonctionnement régulier de la CRRNT                      | 128 515 \$        | 131 085 \$        | 259 600 \$                | Frais de concertation, de gestion et de coordination, 0,4 équivalent temps complet (ETC)   |
| Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du PRDIRT | 135 200 \$        | 192 904 \$        | 328 104 \$                | 2 ETC pour 2011-2012 et 2,5 ETC pour 2012-2013 (ajout du démarcheur bois)  |
| Projets spéciaux associés à la rédaction du PRDIRT       | 24 810 \$         | 0 \$              | 24 810 \$                 | Frais déjà engagés.  |
| Mandats  | 70 500 \$         | 52 000 \$         | 122 500 \$                | Mandats précis donnés à des firmes externes ou à des partenaires :<br>Études sur les friches, forum annuel de la CRRNT, montant au projet Biomasse urbaine, travaux de la Table Recherche et transfert, veille sur le gaz de shale, acquisition de connaissances sur aménagement écosystémique, prochains travaux sur les milieux naturels d'intérêt, paysages, mise en place de concertation sur exploration minière, mise en place de concertation sur ensemenement poissons, études et travaux pour Table de GIRT (UA ou Gosford). Toutes sommes non utilisées et prévues dans les Mandats seront ajoutées au dernier appel à projets de 2012-2013. |
| Appels à projets   | 77 162 \$         | 4 011 \$          | 81 173 \$                 | En fonction des priorités identifiées, se rajoutent au Programme Volet II actuel et au futur Programme Multiressources à partir de 2012-2013 (dédiés à la mise en œuvre du PRDIRT)   |
| <b>SOUS-TOTAL pour la Mise en œuvre du PRDIRT</b>        | <b>307 672 \$</b> | <b>248 915 \$</b> | <b>556 587 \$</b>         |  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>436 187 \$</b> | <b>380 000 \$</b> | <b>816 187 \$</b>         |  |

Adoptée par les commissaires de la CRRNT le 27 septembre 2011  
Révisée le 14 novembre 2011 pour la planification budgétaire 2011-2012